



POSTULAT HARCÈLEMENT DE RUE

RÉPONSE

1. CONTEXTE

Le conseil général de la Ville de Sion, lors du plénum du 27 mars 2018, a accepté un postulat interpartis intitulé « Harcèlement de rue ». Par ce postulat, le conseil général demande à l'exécutif, d'une part d'effectuer une étude pour évaluer l'ampleur du phénomène du harcèlement de rue à Sion et, d'autre part, d'étudier les mesures concrètes à adopter pour combattre ce phénomène.

Par harcèlement sexuel de rue, il faut comprendre une sollicitation non désirée d'une personne ou d'un groupe de personnes envers une minorité de genre, dénigrée soit en raison de son sexe, soit de son orientation sexuelle. Cela peut se passer dans la rue, dans un bar, dans un transport en commun ou dans tout autre endroit public. Les formes qu'il revêt sont diverses (sifflements, remarques à caractère sexuelle, regards déplacés, insultes, gestes inopportuns, etc.), avec la caractéristique qu'ils dérangent et mettent mal à l'aise la personne qui les subit.

En termes juridiques, ce type de harcèlement n'est pas une infraction en soi et ne relève pas directement du code pénal. Par ailleurs, ce type d'événement se déroule dans un laps de temps très restreint. La personne qui en est victime n'a souvent pas l'opportunité de réagir de suite et du temps qu'elle reprenne ses esprits, l'auteur n'est plus sur place.

Il est cependant conseillé que la victime fasse appel à la police, certains des actes liés à ce type de harcèlement pouvant être réprimés pénalement. Il s'agit notamment de l'injure (art.177 CP), de la menace (art. 180 CP), de la contrainte (art. 181 CP), des lésions corporelles (art. 122 CP), voire, dans les cas les plus graves, du viol (art. 190 CP). Dans la plupart des cas, un dépôt de plainte est requis pour qu'une procédure pénale soit ouverte. A noter que cette problématique relève exclusivement de la compétence de la police cantonale.

Une étude réalisée à Lausanne en 2016 montre que le harcèlement de rue est une réalité qui ne peut pas être ignorée. Quelques chiffres le prouvent :

- 72% des femmes âgées de 16 à 25 ans ont été harcelées au cours de l'année.
- La moitié des victimes ont été harcelées au moins une fois par mois.
- 82% des femmes interrogées estiment qu'il faut dénoncer le harcèlement de rue.

2. SITUATION À SION

Sur la base de l'étude réalisée à Lausanne, nous pouvons faire l'hypothèse que la Ville de Sion, comme tout espace public, n'est pas épargnée par les phénomènes de harcèlement, sans que l'on puisse en estimer l'ampleur. Obtenir des chiffres précis pour la Ville de Sion nécessite des moyens importants de l'ordre de Fr. 50'000.- selon une offre demandée à la HES-SO en travail social. Nous pouvons cependant extrapoler et raisonnablement penser que les chiffres qui ressortiraient d'une étude menée à Sion seraient relativement semblables à ceux de Lausanne. Aussi, et en accord avec le premier signataire du postulat, a-t-il été décidé de renoncer sur cette étude et de nous concentrer sur les mesures à entreprendre pour combattre ce phénomène.

En outre, notre police municipale estime, sur la base de son expérience et de sa présence permanente dans les rues et lors des manifestations, qu'il s'agit d'une problématique peu présente sur le territoire de notre commune, les agent(e)s n'ayant été que très rarement confrontés à ce type d'intervention. Lors des quelques cas constatés et nonobstant le fait que les infractions en lien avec le harcèlement de rue sont du ressort de la police cantonale pour le suivi en cas de plainte, la police municipale est intervenue spontanément pour demander à l'auteur de cesser immédiatement ses agissements et orienter la victime sur la possibilité de déposer une plainte pénale.

Toutefois, la police municipale est sensible à cette problématique et à la nécessité que la situation actuelle, qu'on peut qualifier de plutôt favorable, perdure dans le futur.

Au niveau scolaire, de récentes études montrent que les cas de harcèlement concernent entre 5% et 10% des élèves. Bien évidemment, cette problématique touche également les écoles sédunoises. La Direction des écoles, soucieuse du bien-être de tous les élèves, est particulièrement sensible à ce genre d'agissements. En effet, les conséquences de ce type de violence sont très graves, aussi bien au plan psychologique que scolaire. Elles peuvent causer du mal-être, une perte de sommeil et d'appétit, un manque d'entrain, de la tristesse, une perte de l'estime de soi, voire même un état dépressif. Au niveau scolaire, la victime souffre très souvent d'une diminution de la concentration et voit ses résultats chuter. Il a même été constaté parfois un spectaculaire décrochage.

3. MESURES À LAUSANNE

Suite à l'étude sur le harcèlement de rue, la municipalité de Lausanne a décidé d'agir en déployant les mesures principales ci-après.

- **Les dispositifs dissuasifs et préventifs en rue**
Présence dissuasive et répressive de la police municipale et d'une unité préventive, allant au contact des noctambules, les Correspondants de nuit (contact avec les noctambules et les acteurs de la nuit comme les clubs ou autres).
- **Dispositifs de sécurité mis en place par les TPL et à la gare CFF**
Vidéosurveillance de certaines stations et arrêts, accompagnement dans les bus Pyjama, rondes de la police dans la mesure du possible, poste de police cantonale et municipale à la gare.
- **Mise en réseau des acteurs concernés**
La Municipalité a nommé un COPIL réunissant les partenaires de la prévention, de l'égalité, des milieux festifs, de la mobilité et des espaces publics afin de réfléchir collectivement à des mesures de lutte contre le harcèlement.
- **Actions dans le domaine de l'éducation et de la prévention**
Mesures de sensibilisation dans les écoles obligatoires et post-obligatoires par le service de la santé et prévention (prévention contre le harcèlement, prévention contre les dangers d'internet, prévention de la violence, etc.). Ateliers pour les jeunes dans le cadre des cours d'éducation sexuelle. Campagne de prévention et d'éducation dans toutes les écoles. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Sensibilisation pour les migrants.
- **La formation des acteurs de la sécurité au sens large à la problématique**
Objectifs : favoriser une appréhension commune du phénomène et prise en charge optimale des victimes. Formation à l'entier du corps de police puis à d'autres acteurs de la sécurité.

- **Le renforcement de la prévention**
Notamment par la police municipale dans les écoles.
- **Le développement du suivi du phénomène**
Sur la base des informations recueillies par la police municipale et les Correspondants de nuit au moyen d'une app. Ainsi que le biais de signalements transmis directement par les victimes au moyen d'un formulaire en ligne.
- **Le lancement d'actions de sensibilisations**
Campagne de sensibilisation grand public (flyer, affichage, autres).

4. MESURES DE PRÉVENTION À SION

Il convient d'indiquer ici que la Ville de Sion est consciente de ce phénomène de harcèlement et qu'elle déploie déjà toute une batterie de mesures de prévention, coordonnées par plusieurs dicastères, principalement la police, les écoles et le secteur jeunesse.

Jeunesse

La politique jeunesse de la Ville de Sion adoptée en 2009 a été développée dans le but de mettre en place une action durable de la Ville en faveur de la jeunesse. Elle assure une approche globale sur le plan thématique qui vise non seulement à favoriser une occupation structurée et constructive du temps libre des jeunes, mais aussi à créer des conditions cadres favorables en termes de vivre-ensemble.

Pour ce faire, la Ville et son secteur jeunesse ont notamment développé et pilotent depuis plus de 15 ans un Observatoire de la jeunesse qui est une plateforme de rencontres et d'échanges rassemblant les professionnels clé du réseau séduinois aussi bien parmi les différents services de la Ville qu'auprès des autres acteurs impliqués, notamment le Canton, les établissements scolaires et le monde associatif dans différents domaines : éducation, promotion, animation, intégration, prévention et répression. Cette transversalité des approches permet à l'Observatoire de mener une politique coordonnée de soutien aux jeunes séduinois et d'anticiper les réponses à apporter à leurs besoins selon l'évolution observée de leur environnement social ou des comportements individuels et collectifs. Les dispositions et mesures suivantes ont ainsi notamment été mises en œuvre concernant le respect des gens.

Programme du Respect des gens et des choses

Proposé depuis 2007, ce programme évolutif de sensibilisation au bien-vivre ensemble s'articule autour de la notion de respect. Conduit en partenariat avec le RLC, la Police municipale et Car Postal, il vise à réduire les incivilités en tout genre et est mené annuellement auprès de quelque 350 élèves de 8H séduinois sur deux demi-journées, à un âge charnière juste avant leur entrée au cycle d'orientation. Depuis 2017 et sur la base de constats de terrain identifiés par les membres de l'Observatoire, le programme a renforcé ses messages de sensibilisation destinés à cerner, prévenir et aplanir les problématiques liées au harcèlement (intimidations verbales, relationnelles, cyber-harcèlement, etc.).

Un nouveau module spécifique sur le thème du harcèlement est désormais proposé sous la forme de jeux de rôle, puis de moments d'échanges et de discussions avec les élèves. Parallèlement, l'ensemble des parents d'élèves de 7 et de 8H de la ville a bénéficié, lors de l'année scolaire 2017-2018, d'un message d'information sur le harcèlement lors des réunions de parents obligatoires à la rentrée scolaire. Un spectacle interactif de la compagnie Caméléon était également proposé auxdits parents.

Présences sur le terrain

Au-delà des actions d'information et de prévention organisées à large échelle, les éducateurs de rue du RLC assurent des présences régulières sur le terrain les soirs de semaine et les week-ends. L'objectif est de se rendre visible et disponible en allant à la rencontre des jeunes dans les espaces publics (centre-ville, jardin public de la Planta, gare, etc.) pour échanger avec eux sur divers thèmes dont ceux ayant trait au harcèlement de rue ainsi qu'au respect de soi et des femmes. En complément, lesdits éducateurs mènent des suivis individuels pour apporter, de façon anonyme, un soutien, une écoute et des conseils personnalisés aux familles ou aux jeunes qui en feraient la demande. Ces suivis sont également l'occasion d'informer les bénéficiaires des prestations existantes et de les renvoyer au besoin vers les structures ad hoc.

Campagne « #stopharcèlement »

En complément des actions précitées, le pôle Education de rue du secteur RLC a mis sur pied début 2019 une campagne d'affichage spécifique intitulée #stopharcèlement. Menée en collaboration avec les structures spécialisées Action Innocence, Pro Juventute Valais romand et Ciao.ch, cette action est présente dans tous les établissements scolaires et lieux stratégiques séduois au travers d'affiches. Ces dernières informent les jeunes des coordonnées de personnes ressources pouvant être contactées par les victimes de harcèlement. Un court-métrage spécifique sur le thème nommé *Réagissons* a également été réalisé par l'association jeunesse Cerkenamo production. Mis à disposition gratuitement sur les réseaux sociaux, il permet de mener une prévention par les pairs lors du programme Respect des gens et des choses.

Les affiches sont annexées au présent document. Le lien ci-après <https://www.youtube.com/watch?v=u0jiCLZL-h0> donne accès au court métrage réalisé par Cerkenamo.

Education en santé sexuelle

Partenaires du réseau de l'Observatoire, les centres SIPE participent à la prévention du harcèlement en amont dans les domaines des droits et devoirs en matière d'intégrité sexuelle. Leurs actions se développent sous la forme de cours dans les écoles (2H - 6H - 8H - 10CO et post-obligatoire) et de permanences ouvertes à la population, qui permettent aux jeunes de trouver des solutions dans des situations concrètes du quotidien tout en demandant de l'aide le cas échéant.

Prévention alcool

Les activités d'Addiction Valais, transférées à Promotion santé Valais au 01.07.2018, garantissent un coaching et un contrôle dans les manifestations à risque (Label Fiesta), une sensibilisation aux dangers de l'alcool (programmes « Be My Angel » et « T'assure t'es sûr » au secondaire II), et des mesures de protection de la jeunesse via des achats tests d'alcool dans les établissements publics.

Ecoles

L'école doit imposer le respect de chacun et il est du devoir de l'enseignant d'intervenir avec fermeté pour rappeler aux élèves que le harcèlement est strictement interdit par la loi. Si l'enseignant constate que ses interventions ne sont pas suffisantes, il devra contacter sans délai le coordinateur pédagogique ou le médiateur scolaire.

En plus des mesures ci-dessus déployées en collaboration avec le secteur Jeunesse, la direction des écoles travaille, depuis 2011, à la sensibilisation des différents partenaires à la thématique du harcèlement. Le dispositif s'étoffe d'année en année par des documents d'information, de prévention et de remédiation, selon les besoins constatés.

1. Les enseignants, depuis 2011, ont en leur possession des documents leur précisant les critères d'observation ainsi qu'une marche à suivre en cas de situation de harcèlement.
2. Ces documents ont par la suite été complétés par :
 - Un document à l'intention des parents d'enfants harcelés ou suspectant du harcèlement.
 - Pour les enseignants :
 - o Un organigramme : que faire face à une situation de harcèlement ?
 - o Une grille d'analyse qui doit permettre de mieux identifier les situations de harcèlement.
 - o Des affiches à exposer en classe avec les numéros de téléphone utiles.
3. Un groupe de référence pour les problèmes de harcèlement a été constitué au mois d'août 2017. Il est composé de:
 - La direction d'école
 - La médiation scolaire
 - Un pédiatre ou un médecin scolaire
 - Une infirmière scolaire
 - L'éducation de rue
 - Au besoin : un agent de la brigade des mineurs, pédopsychiatre et/ou autres spécialistes
4. Dans l'agenda scolaire figurent les deux documents suivants :
 - Informations pour les parents (2 pages)
 - Informations pour l'élève (2 pages)
5. Séquences d'intervention dans les classes disponibles pour les médiateurs.
 - Démarches d'intervention
 - Questionnaires pour évaluer le climat de la classe
 - Questionnaires pour évaluer la situation personnelle de chaque élève
 - Films

Police

La police, par sa présence permanente dans les rues et lors de manifestations notamment en patrouille pédestre et par sa police de proximité, agit en prévention au contact de la population. Elle intervient également dans le milieu scolaire par le biais du responsable de l'éducation routière.

Au besoin, sur demandes des autres dicastères, elle intervient pour des actions de préventions, le plus souvent en lien avec les éducateurs de rue et les écoles.

La police examine actuellement l'opportunité de participer à des modules de formation qui pourraient être mise sur pied prochainement pour le personnel policier au niveau cantonal. Ces modules permettront une plus large appréhension du phénomène. Elle veille également à porter une attention toute particulière dans son travail sur le terrain et à réprimer les comportements inadéquats.

Intégration

Dans un domaine pas directement connecté au harcèlement, il convient également de mentionner la participation du service de l'intégration à la semaine valaisanne d'actions contre le racisme qui se déroule chaque année à fin mars.

5. CONCLUSIONS

Nous le voyons, la Ville de Sion, au travers des différentes actions de préventions énumérées ci-dessus accorde une attention toute particulière au phénomène du harcèlement de rue.

Les dicastères concernés évaluent constamment la situation sur le terrain et au contact notamment des jeunes, et améliorent les mesures de prévention en place, cas échéant en créent de nouvelles adaptées aux différents publics concernés par cette thématique. La campagne #Stopharcèlement lancée au début de cette année en est la parfaite illustration et démontre parfaitement la préoccupation constante des services de la Ville sur cette thématique.

A titre de comparaison avec les mesures entreprises à Lausanne, nous pouvons affirmer que Sion fait plutôt figure de bon élève dans le domaine de la prévention. A notre sens, les mesures déployées correspondent tout à fait à la réalité de notre Ville et permettent de répondre au postulat.

Annexes :

- 2 affiches campagne RLC

Adopté en séance du conseil municipal du 4 avril 2019.